

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 19
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 18 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Peupliers à Sérézin du Rhône, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s : Mmes et MM, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs : M. René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)
Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon) Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)

Excusé : M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
M. Raymond DURAND (Chaponnay)
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay)
Mme Martine JAMES (Communay)
Mme Christelle REMY (Communay)
Mme Frédérique LEPERS (Simandres)
Mme Bettina VOIRIN (Ternay)

**N°2024-103-4.1.1
25/11/2024**

Mise à jour du tableau des effectifs de la CCPO

Pierre BALLELIO, Président, rappelle à l'assemblée que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération n°2024-01 du conseil communautaire du 29 janvier 2024 portant création d'un emploi permanent à temps complet au 1^{er} février 2024 pour occuper les fonctions d'assistant(e) de communication ;

Vu la délibération n°2024-18 du conseil communautaire du 4 mars 2024 portant création d'un emploi fonctionnel de directeur général des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants à temps complet au 1^{er} avril 2024 ;

Vu la délibération n°2024-73 du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2024 portant suppression d'un emploi permanent à temps non complet de 10 heures hebdomadaires (10/20^{ème}) et création d'un emploi permanent à temps non complet de 7 heures hebdomadaires au 1^{er} septembre 2024 pour occuper les fonctions de professeur de saxophone et d'accordéon ;

Vu la délibération n°2024-74 du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2024 portant création, sur le fondement de l'article L. 332-8 du CGFP, d'un emploi permanent à temps complet (20/20^{ème}) au 1^{er} septembre 2024 pour occuper les fonctions de professeur de piano, d'un emploi permanent à temps non complet (14/20^{ème}) au 1^{er} septembre 2024 pour occuper les fonctions de professeur de guitare et d'un emploi permanent à temps non complet (3/20^{ème}) au 1^{er} septembre 2024 pour occuper les fonctions de professeur de violoncelle ;

Vu la délibération n°2024-83 du conseil communautaire du 30 septembre 2024 portant suppression d'un emploi permanent à temps non complet de 17 heures hebdomadaires (17/20^{ème}) et création d'un emploi permanent à temps complet (20/20^{ème}) au 1^{er} novembre 2024 pour occuper les fonctions de professeur de clarinette et formation musicale ;

Vu le bureau communautaire du 15 novembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte :

- les inscriptions de l'école de musique pour la rentrée 2024/2025 et l'ajustement du temps hebdomadaire du personnel en contrat à durée déterminée ;
- les suppressions et créations de poste votées par le conseil communautaire sur l'année 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme ci-dessous :

Emplois permanents

Filière	Cadre d'emploi	Cat.	Nb de postes budgétisés	Durée hebdomadaire		Nb de postes pourvus	Nb de postes vacants			
				TC	TNC					
Emploi fonctionnel	Directeur d'établissement public assimilé de 20 000 à 40 000 hab.	A	1	1	35.00		1			
Administrative	Attaché	A	3	3	35.00		2			
	Rédacteur	B	5	5	35.00		4			
	Adjoint administratif	C	8	8	35.00		6			
Animation	Animateur	B	1	1	35.00		1			
Technique	Ingénieur	A	2	2	35.00		2			
	Technicien	B	6	6	35.00		5			
	Agent de maîtrise	C	2	2	35.00		1			
	Adjoint technique	C	1	1	35.00		1			
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	1	35.00		1			
	Assistant d'enseignement artistique	B	17				1	12.00	1	
				3	20.00			2	1	
							1	15.00		1
							1	14.75		1
							1	14.00		1
							1	11.50		1
							1	7.75		1
							1	7.25		1
							2	7.00		2
							1	5.50		1
							1	5.25		1
				2	3.00		1			
			2	2.50		1				
Nombre d'emplois permanents			48	33	TC	15	TNC	35	13	

Emplois non permanents

Filière	Cadre d'emploi	Cat.	Nb de postes budgétisés	Durée hebdomadaire			Nb de postes pourvus	Nb de postes vacants	
				TC	TNC				
Administrative	Attaché	A	1	1	35.00			1	
	Rédacteur	B	1	1	35.00			1	
	Adjoint administratif	C	4	4	35.00		1	3	
Technique	Ingénieur	A	4	4	35.00		1	3	
	Technicien	B	1	1	35.00			1	
	Adjoint technique	C	3	3	35.00			3	
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	2	2	20.00			2	
Nombre d'emplois non permanents			16	16	TC	0	TNC	2	14

- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 du budget principal et du budget annexe EMO au chapitre 012.

Télétransmise en Préfecture le **29 NOV. 2024**
 Affichée le
 Certifiée exécutoire le **29 NOV. 2024**

Pour extrait conforme au registre,
 Pierre BALLELIO
 Président



Accusé de réception en préfecture
069-246900765-20241125-D-2024-103-DE
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024